

SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le 28 mars 2025 deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice 14 :

Etaient présents 13 : M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme BILLAUDEL Virginie, M. RIPPE Jean-Marie, Mme MAROC Agnès, Mme RAIGNER Magali, Mme LABORDE Florence, M. GUIGNARD Didier, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGO Fabien, M. RAUD Aurélien,

Etait absente excusée 1 : Mme BROSSARD Valérie,

Secrétaire de séance : Mme GUEVARA Marie-Claire a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT)

ORDRE DU JOUR :

- I. Adoption du compte-rendu de la précédente réunion
- II. Travaux
 - a) Logement 5 impasse du bar
 - b) Divers
- III. Comptes administratifs et comptes de gestion 2024
- IV. Affectation des résultats 2024
- V. Taux d'imposition 2025
- VI. Subventions 2025
- VII. Budgets prévisionnels 2025
- VIII. Création Budget Annexe « Lotissement Centre Bourg »
- IX. Compte-rendu réunions
- X. Infos du Maire

I. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

a) Logement 5 impasse du bar

M. Le Maire rappelle aux conseillers que lors de la réunion du conseil municipal du 14 novembre 2024, le plan pour la réhabilitation du logement situé 5 impasse du bar a été validé.

Lors de la réunion de la commission du patrimoine du 31 mars 2025, les devis des différents artisans ont été étudiés et M. Le Maire présente ceux retenus pour la réalisation des travaux.

Le montant total s'élève à 99 624,34 Euros HT.

Entendu l'exposé ci-dessus et après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les devis présentés,
- **Confirme** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune
- **Valide** le plan de financement suivant pour les demandes de subventions :

Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux d'intervention
Conseil départemental	Sollicitée	70 000,00	17 500,00	25,00%
Etat DETR	Sollicitée	99 624,34	24 906,09	25,00%
Sous-total				
Autofinancement	Acquis	99 624,34	57 218,26	57,43%
Coût HT			99 624,34	

b) Voirie

- Alain PITON présente aux conseillers les devis retenus par la commission « voirie-réseaux » pour le programme 2025

Situation	Nature des travaux	HT
Chez Methez	Enrobé	24 562,50 €
Le Brandart	Caniveau	1 500,00 €
Stade	Travaux complémentaires	8 650,00 €
Impasse des Anémones	Travaux complémentaires	6 000,00 €
Impasse du bois de Gazeau	Création voirie	23 604,00 €
Cornet	Reprise chaussée	13 430,00 €
Av. Libération parking	Reprise chaussée	2 810,00 €
Chez Saboureau - virage	Création bordures et enrobé	9 740,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les devis présentés et décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur la voirie accidentogène.

III. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2024

Le conseil municipal, après lecture des écritures du budget communal, à l'unanimité vote les comptes administratifs de l'exercice 2024, qui sont identiques aux comptes de gestion du trésorier, comme suit :

a) Comptes administratifs

Budget Communal :

	Fonctionnement	Investissement	Report	Total
Total des dépenses de l'exercice	1 031 000,19	602 380,71		1 633 380,90
Total des recettes de l'exercice	1 213 549,09	432 012,35	676 573,96	2 322 135,40
	Solde de l'exercice : Excédent			688 754,50

Budget annexe « installations photovoltaïques »

	Fonctionnement	Investissement	Report	Total
Total des dépenses de l'exercice	5 226,97	1 459,00		6 685,97
Total des recettes de l'exercice	6 651,08	27 833,93	5 995,44	40 480,45
	Solde de l'exercice : Excédent			33 794,48

Budget « lotissement »

	Fonctionnement	Investissement	Report	Total
Total des dépenses de l'exercice	130 681,49	110 450,04		241 131,53
Total des recettes de l'exercice	144 843,51	471 500,00	110 494,13	726 837,64
	Solde de l'exercice : Excédent			485 706,11

b) Comptes de Gestion**Budget Communal :**

	Fonctionnement	Investissement	Report	Total
Total des dépenses de l'exercice	1 031 000,19	602 380,71		1 633 380,90
Total des recettes de l'exercice	1 213 549,09	432 012,35	676 573,96	2 322 135,40
	Solde de l'exercice : Excédent			688 754,50

Budget annexe « installations photovoltaïques »

	Fonctionnement	Investissement	Report	Total
Total des dépenses de l'exercice	5 226,97	1 459,00		6 685,97
Total des recettes de l'exercice	6 651,08	27 833,93	5 995,44	40 480,45
	Solde de l'exercice : Excédent			33 794,48

Budget lotissement « Les Peupliers »

	Fonctionnement	Investissement	Report	Total
Total des dépenses de l'exercice	130 681,49	110 450,04		241 131,53
Total des recettes de l'exercice	144 843,51	471 500,00	110 494,13	726 837,64
	Solde de l'exercice : Excédent			485 706,11

IV. AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, **Décide** à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Budget Communal :

Excédent de Fonctionnement	859 122,86
Déficit d'Investissement	170 368,36

Déficit des restes à réaliser au 31/12/2023	122 173,05
Soit un besoin de financement	292 541,41
D'où un Résultat reporté en Fonctionnement	566 581,45

Budget annexe « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES »

Excédent de Fonctionnement reporté	7 419,55
Excédent d'Investissement au 31/12/2021 reporté	26 374,93
Affectation du résultat	0,00

Budget annexe LOTISSEMENTS « LES PEUPLIERS »

Excédent de Fonctionnement reporté	124 656,15
Excédent d'Investissement reporté	361 049,96
Affectation du résultat	0,00

V. TAUX D'IMPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

- Taxe foncière « bâti » : 32,00 %
- Taxe foncière « non bâti » : 26,19 %
- Contribution foncière des entreprises : 21,25 %
- Taxe d'habitation 15,02 %

2 – d'autoriser M. Le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VI. SUBVENTIONS 2025

M. le Maire présente aux conseillers les différentes demandes de subventions reçues pour 2025 et propose la liste suivante :

Tiers	Proposition 2025
ACCA ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	1 220,00
EUROCHESTRIES ASSOCIATION	1 000,00
Ass Coopérative De l'école Jules Ferry (classes transplantées)	1 220,00
ASS DES DONNEURS DE SANG	150,00
ASS LES CLOWNS STETHOSCOPE	50,00
ASS UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	200,00
ASS FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	50,00
CLUB DE L AMITIE LUSSAC ET ST GERMAIN DE LUSIGNAN	350,00
COMITE DES FETES ST GERMAIN/LUSSAC	1 250,00
FNACA SECT ST GERMAIN DE LUSIGNAN-JONZAC	200,00
FOOTBALL CLUB SEVIGNE JONZAC/ST GERMAIN DE L	5 000,00
FOYER RURAL TENNIS DE TABLE	1 000,00
FRANCE AILZHEIMER CHARENTE MARITIME	100,00
INSTITUT BERGONIE	100,00

KARATE CLUB DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN	500,00
LES DIABLOTINS	7 000,00
LA GAULE JONZACAISE	150,00
LES RESTAURANTS DE COEUR JONZAC	50,00
PREVENTION ROUTIERE 17	100,00
SECOURS CATHOLIQUE	50,00
CROIX ROUGE	100,00
ASSOCIATION CAATS	100,00
ADMR St Genis	100,00
Réserve	1 960,00
TOTAL	22 000,00

Après échanges et délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'ensemble des propositions, pour un montant total de 22 000 euros.

VII. BUDGETS PREVISIONNELS 2025

Sur proposition du Maire, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget communal et les budgets annexes de l'année 2025 résumés comme suit :

- **Le Budget Communal** s'équilibre :
 - o en fonctionnement à 1 608 981,45
 - o en investissement à 1 092 608,41 :
- **Le Budget annexe « installations photovoltaïques »** s'équilibre :
 - o en fonctionnement à 14 119,55
 - o en investissement à 30 374,93
- **Le Budget annexe lotissements :**
 - o en fonctionnement à 490 900,08
 - o en investissement à 716 950,04

Repas annuel des aînés :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que chaque année la commune organise un repas offert pour les aînés de la commune ayant plus de 66 ans.

Une participation financière sera demandée aux personnes ayant moins de 66 ans ainsi que celles résidants hors commune qui souhaitent participer à ce repas.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de M. Le Maire citée ci-dessus.

VIII. CREATION BUDGET ANNEXE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M 57,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La création au 1^{er} mai 2025 du budget relatif à la réalisation d'un lotissement communal et sera dénommé « budget annexe lotissement centre bourg ».
- Toute les recettes et les dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2025 de ce budget annexe.
- Les dépenses et les recettes de ce budget seront comptabilisées hors taxes. En effet, les opérations d'aménagement d'une zone urbaine font parties des activités assujetties à la TVA.

- Ce budget sera voté par chapitre.

La présente délibération sera notifié à M. le trésorier.

IX. COMPTE-RENDU REUNIONS

Les élus ont assisté aux assemblées générales suivantes :

- l'ACM « les diabolins » : de nouveaux parents vont intégrer le bureau de l'association et un nouveau président sera élu prochainement.
- l'UNC le 22 mars
- les Eurochestreries : très belle assemblée générale qui s'est déroulé à Saintes le 29 mars.

Ainsi qu'aux votes des budgets :

- du Syndicat de la voirie : Fonctionnement : 29 030 000 Euros
Investissement : 3 170 000 Euros
- Du Symbas : Fonctionnement : 1 221 567,00 Euros
Investissement : 448 230,00 Euros

X. INFOS DU MAIRE

- Le repas des aînés a eu lieu le dimanche 2 mars avec une participation de 96 personnes.
- La journée propre s'est déroulée le 22 mars, 25 personnes étaient présentes.
- La course cycliste organisée par l'APOGE aura lieu du 9 au 11 mai avec une arrivée de l'épreuve « contre la montre » à St Germain de Lusignan le samedi 10 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h50

Sommaire

I.	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION	1
II.	TRAVAUX	1
	a) Logement 5 impasse du bar	1
	b) Voirie	2
III.	COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2024	2
	a) Comptes administratifs	2
	b) Comptes de Gestion.....	3
IV.	AFFECTATIONS DES RESULTATS	3
V.	TAUX D'IMPOSITION.....	4
VI.	SUBVENTIONS 2025	4
VII.	BUDGETS PREVISIONNELS 2025	5
VIII.	CREATION BUDGET ANNEXE	5
IX.	COMPTE-RENDU REUNIONS	6
X.	INFOS DU MAIRE.....	6

MARTIAL Claude		PITON Alain	
LEROUX Bruno		GUEVARA Marie-Claire	
RIPPE Jean-Marie		BILLAUEDEL Virginie	
BROSSARD Valérie	Absente excusée	MAISTRE Jean-Pierre	
MAROC Agnès		GUIGNARD Didier	
LABORDE Florence		RAIGNER Magali	
RAUD Aurélien		GALLEGO Fabien	